

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	22 (1934)
Heft:	433
Artikel:	A travers la quinzaine féministe de Paris : [1ère partie]
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-261619

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mme Emilie GOURL, Crêts de Pregny**ADMINISTRATION**
Mme Marie MICOL, 14, rue Michelini-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs**Organe officiel**
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses**ABONNEMENTS**
SUISSE Fr. 5.—
ÉTRANGER 8.—
Le numéro 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la moitié de l'année en cours.**ANNONCES**

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

C'est ne rien valoir que
de n'être utile à personne.

DESCARTES.

Vacances

Pour motifs budgétaires aussi bien que pour permettre à son état-major (rédactrice, collaboratrices, traductrices) de prendre quelques semaines de repos bien gagné, le Mouvement Féministe suspendra comme d'habitude sa parution durant le mois d'août. Le prochain numéro ne paraîtra donc que le 8 septembre.

Toutefois, l'Administration du Mouvement, elle, ne se reposera pas, et ne désire pas se reposer! C'est dire qu'elle accueillera avec joie, durant ces semaines de vacances, tous les nouveaux abonnements qui lui seront signalés, ainsi que les demandes de numéros spécimens, les adresses de personnes susceptibles de s'abonner, en un mot toutes les demandes qui tendront à une diffusion toujours plus grande de notre journal.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

A travers la quinzaine féministe de Paris**Les noces d'argent de l'Union française pour le Suffrage**

Après notre jubilé suisse, voici celui d'une Société soeur, à laquelle nous avons été tout spécialement heureuse de pouvoir apporter, en réciprocité des voeux qu'elle nous avait cordialement envoyés, il y a quelques semaines à Berne, un message très chaleureux.

Fondée comme notre Association suisse en 1909, l'Union française peut se demander comme nous, au bout de ce quart de siècle, ce que lui ont valu ces années de persévérant effort? et comme nous, elle peut se répondre à elle-même que, si le résultat matériel est presque nul, le résultat moral, lui, compte. Il nous souvenait, en assistant l'autre dimanche au Congrès annuel de l'Union, d'autres Congrès, il y a bien des années, auxquels nous avions également participé comme invitée et comme conférencière, et qui montrent le mouvement suffragiste français comme une tête très développée: Paris, mais sans corps pour la soutenir: la province. Que cela a changé! Grâce à une propagande méthodiquement et intelligemment menée, qui ne s'arrête jamais, pour laquelle il n'y a jamais de circonstances adverses, qui ne connaît ni vacances, ni ces fâcheuses périodes dites «inopportunes», pendant lesquelles de bons apôtres conseillent aux femmes de ne rien faire «dans l'intérêt même de leur cause!»; grâce à un état-major, se renouvelant et s'augmentant sans cesse, de conférencières de choix, qui n'hésitent pas à rayonner à travers la France partout où on les appelle, et où on ne les appelle pas! grâce à l'ingénierie et le second système de ces Fédérations régionales décentralisatrices; grâce, enfin, à l'énergie et à la volonté inébranlable de la présidente, notre amie Mme Brunschwig, la cause du suffrage a gagné, non seulement les femmes de tous les milieux, grandes dames et ouvrières, intellectuelles et paysannes, femmes d'affaires, mères de famille et fonctionnaires, mais encore l'opinion publique. Ouvrez un journal, posez une question au hasard autour de vous, et vous constaterez comment, à la très grande différence malheureusement de ce qui se passe chez nous, tous ceux qui réclament une réforme, qui veulent une République saine, propre, honnête, aux mains nettes, ne peuvent pas concevoir ce rajeunissement, ce redressement, sans l'appui et la collaboration directe des femmes. En France, il n'y a plus guère qu'un parti qui ne veuille pas du vote des femmes, et cela pour des motifs d'ordre surtout personnel.

Et ainsi, l'on peut réaliser la valeur de cette œuvre magnifique de propagande, de cette conquête de l'opinion publique accomplie en ce quart de siècle, et qui est un beau triomphe pour notre soeur jumelle française.

Le banquet Maria Véroné

Notre autre soeur française est beaucoup plus âgée, puisqu'elle existait déjà 35 ans avant que Maria Véroné s'en occupât, et que la vaillante

FEMMES MODERNES

Cliché Mouvement Féministe
d'après une photo de « The Policewoman's Review » (Londres)

Lady Bailey, aviatrice, et Commandant Allen, agent de police, s'apprêtant à partir en avion pour le Caire.

et toujours jeune lutteuse a justement célébré l'autre jour ses trente ans de collaboration avec la Ligue pour le Droit des Femmes, soit quinze ans de secrétariat et quinze ans de présidence.

Nombreuse et brillante assemblée, où se rencontrent, avec des parlementaires comme MM. Bracke, député et Louis Martin, sénateur, que Marie Véroné tout à l'heure embrassera fraternellement en témoignage de leur vieille amitié, des membres de la Ligue de Paris et de province, venus pour un Congrès annuel également, des journalistes, des professeurs, des médecins, des travailleuses sociales, des artistes, et des féministes étrangères aussi, la princesse Cantacuzène, le sénateur Plaminkowa, Rosa Manus, la signature de ces lignes, d'autres encore, toutes heureuses que leur présence à Paris leur permette d'apporter leur témoignage d'amitié et d'admiration à l'infatigable pionnière des droits de la femme. Des fleurs, beaucoup de fleurs, et par une attention délicate des organisatrices, non seulement pour la jubilé, mais aussi pour deux des fondatrices de la Ligue, aujourd'hui plus que septuagénaires, Mme Bonheur et Mme le Dr. Edwards-Pillet, dont Mme André Lehmann évoquera tout à l'heure les difficultés rencontrées par elle, comme la première femme interne dans un hôpital de Paris. Des discours, beaucoup de discours, des cadeaux préparés en surprise pour Maria Véroné, tel ce pastel de l'une de ses petites-filles, et mieux encore ce médaillon d'elle-même, esquisé, sans que le modèle s'en doute, par une tout charmante jeune fille, Mlle Guzman, prix de Rome de gravure — la première femme qui ait triomphé à ce concours. Et pour terminer cette manifestation, une improvisation de Maria Véroné elle-même, claire, nette, incisive, disant tout simplement que ce pour quoi on la fête n'a rien d'étonnant, qu'elle s'est bornée à aller droit son chemin et à oser là où tant d'autres avaient peur...

E. Gd.

(La suite en 2^{me} page.)**Le Congrès du Conseil International des femmes¹****II.**

Le Conseil International des Femmes est, sauf erreur, la doyenne des Associations féminines internationales. On s'en rend compte dans ses Congrès par le grand nombre de problèmes à étudier qui se sont accumulés peu à peu, à tel point que l'ordre du jour du Congrès de Paris ne contenait pas moins de trente-deux questions, dont quelques-unes comprenaient encore plusieurs propositions! Aussi, dans le fouillis de cet ordre du jour, choisissons-nous trois points qui nous paraissent particulièrement intéressants. Ils n'ont aucune relation entre eux, mais on sait que, dans une assemblée, les délégués doivent aussi passer du coq à l'âne sans transition.

Un fait nouveau s'est produit l'année passée, en ce qui concerne la nationalité de la femme mariée. Les Etats américains ont adopté à la Conférence panaméricaine de Montevideo un « traité d'égalité », stipulant que les Etats contractants s'engagent à ne faire aucune distinction entre les sexes dans les lois concernant la nationalité. Ce traité, bien que conclu par des Etats américains, peut être ratifié par tous les Etats, et figurera, dit-on, à l'ordre du jour de l'Assemblée de la S.D.N., cet automne.

Il existe donc actuellement deux conventions sur ce sujet: celle de La Haye, peu satisfaisante pour nous, et le traité de Montevideo qui consacre l'égalité que nous demandons. La tâche des Conseils nationaux va être de préparer le terrain dans leurs pays respectifs, afin d'arriver à la ratification du traité de Montevideo. C'est là l'objet d'une des propositions adoptées au Congrès de Paris.

Dans un domaine différent, la Déclaration des droits de la mère donna lieu à une discussion nourrie. Analogue à la « charte de l'enfant », cette déclaration résume les principes que l'on voudrait voir appliquer partout pour la protection de la mère, et cela aussi bien pour la mère non mariée que pour la mère mariée.

Adoptée provisoirement au Congrès de Vienne, elle a subi diverses modifications à la réunion de Stockholm, et vient d'en subir de nouvelles au Congrès de Paris. On ne pourra reprocher au Conseil International des Femmes de ne pas obéir aux conseils de Boileau:

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

Mais comme les idées évoluent rapidement, ces revois font qu'une unité de vu devient toujours plus difficile, même sur une question de ce genre. C'est ainsi qu'on a vu, cette année, la délégation hollandaise, représentée par Mme Katz, avocate et députée, s'opposer à presque tous les points de cette Déclaration, en affirmant que, revenues d'un féminisme mal compris à un féminisme évolué, les sociétés féminines hollandaises demandent qu'une distinction soit faite de nouveau entre la mère mariée et celle qui ne l'est pas (une ayant droit au respect et non pas l'autre), cela afin de protéger l'idée de la famille. Une autre délégation — la délégation suédoise — ayant évolué aussi, mais dans un autre sens, s'opposa également à plusieurs points de la Déclaration, en demandant qu'on fit une distinction, non plus entre les mères mariées et celles qui ne le sont pas, mais entre celles qui sont capables d'élever un enfant et les autres. Selon les partisans de cette idée du Birth control, — que chez nous l'on n'ose encore nommer qu'en anglais, — seules les premières ont moralement le droit d'avoir des enfants et doivent être appuyées par la Société.

Cependant, malgré ces objections, la Déclaration a été adoptée dans sa forme générale par la grande majorité des délégués. Du reste, ne nous y trompons pas: définitive ou

¹ Voir le précédent numéro du Mouvement.